

## RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2021

**Étaient présents** : MM Dupire, Le Cuff, Havard, Vergnaud, Morin, Chardin, Veillaux, Viscart, Serra, Foliard, Gillet, Dugué, Thébault, Blot, Orain, Agasse, Cervi, Piquion ? Boutheloup

**Était absent excusé** : M. (procuration à Mme Vergnaud)

**Secrétaire de séance** : Mme Foliard.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 40 LA HUBERTAIS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me Jouffrey, notaire à Thorigné-Fouillard, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 40 La Hubertais à Gosné, cadastré section n° ZK 13 pour une superficie vendue de 693 m<sup>2</sup> en zone UEa du PLU. Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce** à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 8 RUE BALLYHEIGUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me Texier, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 8 rue Ballyheigue à Gosné, cadastré section AB n° 659 et 667 pour une superficie vendue de 200 m<sup>2</sup> en zone UE du PLU. Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce** à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 3 ALLÉE DES CHÊNES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me Bihl, notaire à St Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 3 allée des Chênes à Gosné, cadastré section ZO n°54 pour une superficie vendue de 2 442 m<sup>2</sup> en partie en zone UE du PLU. Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce** à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 6 RUE BALLYHEIGUE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me Texier, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 6 rue Ballyheigue à Gosné, cadastré section AB n° 660 et 668 pour une superficie vendue de 200 m<sup>2</sup> en zone UE du PLU. Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce** à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 17 LA BAUDONNIÈRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de la SCP Guines, Emonnet, Renaudon-Brunetière, office notarial à Betton, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 17 la Baudonnière à Gosné, cadastré section ZH n° 315 et 317 pour une superficie vendue de 697 m<sup>2</sup> en zone UE du PLU. Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce** à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Considérant que M. David Veillaux, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean Dupire, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. David Veillaux pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, établi par M. le Maire et présenté par M. Serra, conseiller municipal délégué aux finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- 2- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	515 621.02 €
Résultats reportés de l'assainissement	0 €	60 578.40 €	0 €	409 173.09 €
Opérations de l'exercice	1 195 550.98 €	1 611 667.43 €	247 229.40 €	724 752.77 €
TOTAUX	1 195 550.98 €	1 672 425.83 €	247 229.40 €	1 649 546.88 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>476 694.85 €</b>		<b>1 402 317.48 €</b>
Restes à Réaliser			226 395.10 €	52 292.77 €

M. Serra présente l'analyse financière du budget communal via différents ratios.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **476 694.85 €**, il est proposé de répartir ce résultat en investissement et en fonctionnement au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **376 694.85 €** à la section investissement du budget primitif 2021 à l'article 1068
- **100 000.00 €** à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 (report chapitre 002).

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOGEMENTS LOCATIFS

Considérant que M. David Veillaux, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean Dupire, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. David Veillaux pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, établi par M. le Maire et présenté par M. Serra, conseiller municipal délégué aux finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- 2- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	190 902.47 €
Opérations de l'exercice	2 943.19 €	82 300.74 €	42 627.40 €	84 116.80 €
TOTAUX	2 943.19 €	82 300.74 €	42 627.40 €	275 019.27 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>79 357.55 €</b>		<b>232 391.87 €</b>
Restes à Réaliser			0 €	0 €

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS – LOGEMENTS LOCATIFS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **79 357.55 €**, il est proposé d'affecter ce résultat en investissement au budget primitif 2021 (article 1068).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **79 357.55 €** en investissement au budget primitif 2021 (article 1068).

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – TOURNEBRIDE

Considérant que M. David Veillaux, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean Dupire, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. David Veillaux pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, établi par M. le Maire et présenté par M. Serra, conseiller municipal délégué aux finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,
- 2- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0 €	22 856.55 €	161 128.14 €	0 €
Opérations de l'exercice	165 046.12 €	166 056.00 €	105 000.00 €	161 128.14 €
TOTAUX	165 046.12 €	188 912.55 €	266 128.14 €	161 128.14 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>23 866.43 €</b>	<b>105 000.00 €</b>	

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS – TOURNEBRIDE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **23 866.43 €**, il est proposé d'affecter ce résultat en fonctionnement au budget primitif 2021 (002).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **23 866.43 €** en fonctionnement au budget primitif 2021 (002).

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LE BOCAGE

Considérant que M. David Veillaux, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean Dupire, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. David Veillaux pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, établi par M. le Maire et présenté par M. Serra, conseiller municipal délégué aux finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif,

- 2- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs résumés ci-après :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0 €	616 824.98 €	109 363.95 €	0 €
Opérations de l'exercice	296 843.68 €	467 868.01 €	46 266.86 €	167 745.90 €
TOTAUX	296 843.68 €	1 084 692.99 €	155 630.81 €	167 745.90 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>787 849.31 €</b>		<b>12 115.09 €</b>

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS – LE BOCAGE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **787 849.31 €**, il est proposé d'affecter ce résultat en fonctionnement au budget primitif 2021 (002).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **787 849.31 €** en fonctionnement au budget primitif 2021 (002).

#### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (Commune – Logements locatifs – Tournebride – Le Bocage)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### FOURNITURES SCOLAIRES – ÉCOLE PUBLIQUE

M. le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2021. M. Veillaux précise que ce montant est calculé par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres). Les commissions scolaires et finances proposent de ne pas modifier le montant alloué l'an passé, soit 51 € par élève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de fixer pour l'année civile 2021, le budget en fournitures scolaires et manuels à 7 548 € (51 € x 148 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

#### SUBVENTIONS SCOLAIRES

M. Veillaux, présente l'avis des commissions scolaires et finances : il est proposé de voter les subventions scolaires au titre de l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue** les subventions comme suit :

		Elèves	Subvention	Total
Sorties découvertes - activités culturelles et fond bibliothèque	Ecole Publique	148	34 €	<b>5 032 €</b>
Sorties découvertes - activités culturelles et fond bibliothèque	Ecole Privée	120	34 €	<b>4 080 €</b>
Petit Matériel école publique (12 € par classe) 6 classes	Ecole Publique			<b>72 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>				<b>9 184 €</b>

## **MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le code de la route confie au Maire le soin de fixer les limites de l'agglomération. Dans le cadre des études menées pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 26 depuis le pont de la Hubertais jusqu'à l'entrée en l'agglomération sur la RD 812, l'Agence Départementale a rendu un avis défavorable sur l'aménagement proposé fin 2018. Cet aménagement prévoyait des procédés de ralentissement des véhicules non autorisés sur les routes départementales hors agglomération.

M. Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la réunion du 10 novembre 2020, en présence des représentants de l'Agence Départementale, ces derniers se sont montrés favorables au déplacement des limites d'agglomération pour y intégrer ce tronçon de route, et ainsi favoriser les aménagements nécessaires à sa sécurisation.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.110-2 et R.411-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière cinquième partie ;

Vu l'arrêté municipal du 05 février 2016 fixant les limites d'agglomération de la Commune ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues et voies publiques ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de RD 26 pour sa sécurisation, il convient de modifier les limites d'agglomération pour intégrer dans la zone agglomérée le tronçon allant du pont de la Hubertais jusqu'à l'entrée de l'agglomération sur la RD 812 ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification des limites d'agglomération, intégrant le tronçon de la RD 26 depuis le pont de la Hubertais jusqu'à l'entrée de l'agglomération sur la RD 812 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre l'arrêté modifiant les limites d'agglomération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour finaliser cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

## **SÉCURISATION DE LA ROUTE DE LIVRÉ – AVENANT À LA MAITRISE D'OEUVRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'amélioration de la sécurité de la RD 26 à Gosné avec l'entreprise SERVICAD de Cesson-Sévigné.

M. le Maire présente cet avenant ayant pour objet la reprise des études d'avant-projet et ainsi définir le forfait de rémunération supplémentaire lié à cette reprise d'étude. Montant de l'avenant proposé : 2 700 € HT.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'accepter cet avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la RD26 avec l'entreprise SERVICAD d'un montant de 2 700 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et l'avenant.

## **AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 1 306 889.24 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »). Montant maximum autorisé : 326 722.31 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire, avant le vote du budget, à mandater la dépense d'investissement suivante : Article 2135 opération 27, climatisation 3 804.90 € TTC.

## **TARIFS DES PUBLICITÉS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

M. le Maire propose de fixer le prix des encarts publicitaires des bulletins municipaux édités en 2021.

Mme Vergnaud expose que la commission Communication souhaite modifier les dimensions des encarts proposés. L'objectif est de mieux intégrer la publicité dans le Gosnéen. Il est proposé à partir de 2021 (2 bulletins Gosnéen) de ne proposer des encarts que de 1/8 ou 1/4 de page au tarif de : 1/8 de page 45 € et 1/4 de page 90 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de fixer les tarifs de la publicité, à partir de 2021, dans le bulletin municipal Gosnéen (2 parutions par an) comme suit :

- Encart 90 x 60 (1/8 de page) ..... 45 €
- Encart 90 x 130 (1/4 de page) ..... 90 €.

## RAPPORT ANNUEL 2019 – SMICTOM DU PAYS DE FOGÈRES

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport annuel 2019 du SMICTOM du pays de Fougères.

M. Serra, délégué auprès du SMICTOM, présente la synthèse de ce rapport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** le rapport annuel relatif à l'exercice 2019 du SMICTOM du pays de Fougères.

### DIVERS

- Demande d'installation d'une **terrasse devant le bar** « Central Bar » : le Conseil décide d'autoriser la mise en place d'une terrasse couverte du 1er octobre au 31 mars. Une convention sera signée avec le commerçant.
- **Le centre de vaccination** de Liffré ouvre le 22 février 2021.
- Études urbaines : COPIL le 11 mars. Le 13 mars une matinée « portes ouvertes » aura lieu à la **Ferme du Bourg** pour tous les habitants.
- **Cantine** – Une réflexion est en cours sur l'organisation des services de restauration scolaire compte tenu du maintien du protocole sanitaire actuel.■